



Dispositifs et accompagnement pour assurer la continuité pédagogique (à partir du mardi 06 avril 2021)

publié le 03/04/2021

Madame, Monsieur,

Suite à l'annonce du Président de la République, en date du 31 mars 2021, **concernant la fermeture des collèges à compter du mardi 6 avril, et ce, jusqu'au lundi 3 mai** (congés de Printemps du 10 au 25 avril 2021), les élèves de l'établissement ne seront pas accueillis dans leur classe durant cette période.

La mesure vise à limiter la propagation de l'épidémie causée par le Coronavirus. **Cette disposition de fermeture ne constitue pas pour autant l'interruption totale du service d'éducation.** Votre enfant va en effet pouvoir bénéficier d'une **continuité pédagogique**. Celle-ci permettra de préserver un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, de maintenir des entraînements pour les savoirs fondamentaux, les connaissances, d'entretenir les compétences déjà acquises.

1. Modalités d'accès aux cours et aux classes virtuelles.

Votre enfant se connectera à **Pronote** via son compte **EDUCONNECT** à partir du lien **e-cart** présent sur le site du collège. Depuis e-cart, votre enfant trouvera également **le médiacentre** proposant les applications **PIX** (les élèves de 3ème sont invités à préparer la certification), la messagerie **Roundcube**, le projet **Voltaire**, le **Labomep** (mathématiques).

Les **devoirs** seront rendus aux enseignants selon les modalités choisies et précisées par ces derniers.

Les **visios** se dérouleront sur une des heures normales de l'emploi du temps. Elles seront inscrites dans Pronote afin de faciliter l'organisation familiale dans l'utilisation des outils informatiques.

Pour assister aux classes virtuelles les élèves devront avoir préalablement créé un compte sur le site « **Ma classe à la maison** » du CNED.

Un appel sera fait et les **absences** seront indiquées sur Pronote par le professeur afin de permettre au service de vie scolaire d'assurer le suivi des absences. La vie scolaire contactera les élèves absents afin d'identifier les difficultés.

En cas de problème technique, vous pourrez contacter madame PERISSAT (christelle.perissat@ac-poitiers.fr) en indiquant le nom, le prénom et la classe de votre enfant en objet. Vous préciserez dans le message s'il s'agit d'un problème de connexion de l'enfant ou des parents, ainsi qu'un **numéro de téléphone** où vous rappeler.

Pour les élèves ne disposant pas d'un accès à Internet, des documents pourront être préparés par les professeurs et seront à retirer devant le collège le mercredi 7 avril entre 8h et 12h (mise en place d'un drive). **Les familles en feront la demande à la vie scolaire.**

2. Accueil minimum des élèves.

Seuls les enfants dont les **deux parents** sont identifiés comme des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pourront être accueillis dès lors qu'ils fournissent une attestation de l'employeur : personnel soignant, personnel indispensable à la garantie de la sécurité intérieure. Cette liste est établie par l'autorité académique. Dans le cas où un seul parent serait concerné, l'autre parent devra assurer la garde de l'enfant.

Les familles concernées devront prendre contact auprès du chef d'établissement ou de son adjointe.

3. Suivi des élèves

La vie scolaire assurera le suivi des absences et contactera chaque élève une fois dans la semaine par téléphone. Les professeurs principaux organiseront une heure de vie de classe en visio. Les élèves pourront signaler d'éventuelles difficultés.

4. Préparation du DNB et préparation à l'orientation.

Nous réfléchissons à la mise en place de **stages de réussite** à destination des élèves de 3ème sous forme de visio durant les vacances.

Des heures de révision du DNB sont d'ores et déjà prévues à compter du 3 mai. Nous avons répertorié les élèves intéressés. Nous communiquerons le planning la semaine prochaine.

Un drive sera mis en place le mercredi 7 avril de 8h à 12h à destination des parents d'élèves de 3ème. Les familles retireront **les fiches de vœux d'orientation et les fiches d'inscription à l'oral du DNB** .

Ces documents seront à rendre :

- ▶ Le 3 mai pour la fiche d'oral de DNB (boîte aux lettres blanche devant le collège)
- ▶ Le 18 mai pour la fiche de liaison post 3eme

Si nous mesurons la difficulté pour vos enfants de travailler en autonomie, nous mettons en œuvre des dispositifs dont ils doivent d'emparer. Les premières corrections du DNB blancs montrent des résultats inquiétants, révélateurs d'un manque de travail. Les élèves doivent prendre conscience que cette période de 4 semaines n'est pas une période de vacances et mettre ce temps à profit pour réviser le DNB dans la mesure où l'examen est maintenu.

5. Facturation de la demi-pension

Les factures de demi-pension du troisième trimestre seront éditées lors de la reprise des élèves annoncée le 3 mai. Par conséquent, le 1er prélèvement du trimestre avril/juillet prévu le 6 mai 2021 n'aura pas lieu. Les frais scolaires seront prélevés en deux fois, à savoir le 7 juin et le 6 juillet 2021.

Vous pouvez compter sur la mobilisation et l'engagement de l'équipe de Direction et l'équipe pédagogique et éducative du collège Norbert Casteret pour maintenir, durant cette période transitoire, une continuité pédagogique de qualité au service de la réussite de tous les élèves.

Bien cordialement,

Vous retrouverez en pièce jointe ce courrier à votre attention, précisant les modalités d'organisation à partir de mardi 6 avril.

Bien cordialement,

Anne GRELLIER

Document joint

 [courrier_familles_02_04_2021](#) (PDF de 300.5 ko)